

# MAIRIE DE BRUNIQUEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme SOULIÉ Christiane

**Le trente et un janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes.**

**Etaient présents :** Mme Christiane SOULIÉ, M. Sébastien BASSE, Mme Patricia CÔME, Mme ARMAND Roseline, M. BOSC Olivier, Mme GRIMAL Chantal, M. DAURE Roland, M. SOLEIL Jean-Michel, M. MERCIÉ Christian, Mme DANGLA Evelyne, M. CAVALLI Didier.

**Absents excusés :** Mme BUADES Danièle donne pouvoir à Mme CÔME Patricia, Mme DAVOULT Florence donne pouvoir à Mme SOULIÉ Christiane, M. COMBALBERT Joël donne pouvoir à DAURE Roland.

**Absents non excusés :** Mme POURRIOT Ophélie.

**Secrétaire de séance :** M. BOSC Olivier.

**OBJET : Délibération autorisant le SGC de Caussade à détruire les tickets d'entrée aux châteaux restants.**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de détruire les tickets d'entrée aux châteaux restants, détenus par le SGC de Caussade du fait de leur non utilisation suite au passage à la dématérialisation avec le logiciel Hiboutik.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des voix présentes et représentées :

- D'autoriser le SGC de CAUSSADE de détruire les tickets d'entrée aux châteaux restants suite à leur non utilisation.

**OBJET : Délibération portant sur la convention de cession d'animaux entre une fourrière municipale et la SPA de Montauban Refuge du Ramier**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal d'agréer à la convention de cession d'animaux entre la fourrière municipale et la SPA de Montauban le Refuge du Ramier.

Le tarif de la convention s'élève à 312€ (0.50€xNbre hab).

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des voix présentes et représentées :

- D'AGRÉER à la Convention de cession d'animaux entre la fourrière municipale et la SPA de Montauban et D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

**OBJET : Délibération portant sur le renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commandes de granulés bois**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal : Considérant que la commune est membre du groupement de commandes coordonnées par la commune de la SALVETAT BELMONTET pour la fourniture de granulés bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des voix présentes et représentées :

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'organisation et de répétitions de frais communs
- D'autoriser le Maire à verser une participation de trente-deux euros et onze centimes (32.11€) au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois.

**OBJET : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 05/02/2024 au 07/02/2025 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35h/semaine

Du 07/02/2024 au 07/02/2025	1	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	5h/semaine
Du 26/02/2024 au 05/07/2024	1	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des écoles	20h/semaine

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**OBJET : Délibération portant création d'un emploi permanent**

**VU** le code général de la fonction publique ; **CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet. LE MAIRE PROPOSE d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup>/05/2024.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint du patrimoine territorial	Régisseur de recettes aux châteaux de Bruniquel et Guide des châteaux	35h/semaine

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**OBJET : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière (Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique)**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 20/02/2024 au 30/04/2024 (6 mois maximum sur 12 mois)	1	Adjoint du patrimoine territorial	Régisseur et Guide des châteaux	35h/semaine

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**OBJET : Délibération portant le remboursement de frais de déplacement**

**VU** les articles L.2123-18-1 et R.2123-22-2 du Code Général des Collectivités : « Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci ».

Madame le Maire étant invitée par M. le Président Emmanuel Macron au Salon des Maires de France à l'Élysée, le mercredi 22 novembre 2023 peut alors être remboursée de ses frais de déplacement sur justificatifs à l'appui.

Où le discours du Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des voix présentes et représentées : D'accepter le remboursement des frais de déplacement de Madame le Maire lors de son déplacement au salon des maires à Paris, à hauteur de 141€.

**OBJET : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu la future acquisition de la parcelle de Madame POLATO. Vu la facture du SDE82 des travaux d'éclairage public. Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chap16 : remboursement d'emprunt) à hauteur de 1 147 452€.

Ainsi conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 286 863€, soit 25% de 1 147 452€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Bien immobilier : Achat terrain nu 6 500€ (art 2111)
- Voirie : Eclairage public 11 000 € (2153)

**TOTAL : 17 500€ (inférieur au plafond autorisé de 286 863€)**

Où le discours du Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE : D'accepter les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**OBJET : Les tarifs du stock des châteaux 2024**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer différents tarifs des articles vendus aux châteaux pour l'année 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE : DE FIXER les tarifs suivants pour l'année 2024 :

	Fournisseur	Prix de vente
EAU	Promocash	1 €
CARTE POSTALE PANORAMIQUE	APA Poux	1 €
CARTES POSTALES AQUARELLE		1 €
CARTES POSTALES CLASSIQUES & POULAIN	APA Poux	0.5 €
CARTES POSTALES FLORENCE	Florence Davoult	2 €
PACK 9 CARTES FLORENCE	Florence Davoult	15 €
TIMBRES	La Poste	1.16 €
ARBALETE	VAH	20 €
BOUCLIER BOIS ROUGE CROIX OCCITANE	VAH	8 €
BOUCLIER MOUSSE TEMPLIER	Great Pretenders	10 €
BOUCLIER BOIS BLANC ET ROUGE	VAH	11 €
CASQUE ARAGON NOIR ARGENT	VAH	11 €
CASQUE TEMPLIER	VAH	11 €
CASQUE NORMAND ROUGE	VAH	11 €
CASQUE NORMAND JAUNE	VAH	11 €
CASQUE SANS VISIERE	VAH	7.5 €
CHAUVE SOURIS 15 CM	PETJES	6 €
CHAUVE SOURIS 18 CM	PETJES	7 €
CHAUVE SOURIS NOIRE	PETJES	5 €
CHAUVE SOURIS PORTE CLEF	PETJES	5 €
LICORNE PORTE-CLEF	PETJES	5 €
PORTE-CLEF DRAGON VERT	PETJES	5 €
BRACELET LICORNE	PETJES	3.5€
PELUCHE LICORNE	PETJES	9 €
PELUCHE MAMMOUTH	PETJES	9 €
COURONNE FLEURS CREME	VAH	5 €
COURONNE FLEURS ROSE	VAH	5 €
COURONNE FLEURS ROUGE	VAH	5 €
DAGUE	VAH	13 €
EPEE PETIT MODELE LAME NOIRE	VAH	7.5€
EPEE GRAND MODELE LAME NOIRE	VAH	8.5 €
COIFFE MEDIEVALE ROUGE	VAH	8 €
COIFFE MEDIEVALE DOREE	VAH	8 €
COIFFE MEDIEVALE VERTE	VAH	8 €
EPEE MOUSSE JAUNE	Great Pretenders	8 €
FRONDE	VAH	11 €
JEU DE 7 FAMILLES MOYEN AGE	Gisserot	6.5 €
JEU DE 7 FAMILLES PREHISTOIRE	Gisserot	6.5 €

JEU DE 7 FAMILLES ROIS DE France	Gisserot	6.5 €
COLORIAGE LA PREHISTOIRE	Gisserot	4 €
JEUX BLEUS CHATEAUX FORTS	Gisserot	2 €
JEUX BLEUS je m'amuse avec la préhistoire	Gisserot	2 €
JEUX ROSES LES PRINCESSES	Gisserot	2 €
LA PREHISTOIRE GISSEROT HISTOIRE	Gisserot	2.8 €
LA PREHISTOIRE apprendre en s'amusant	Gisserot	2 €
LES CHATEAUX FORTS Alain dag'nau	Gisserot	3 €
LES CHATEAUX FORTS apprendre en s'amusant	Gisserot	2 €
LES PRINCESSES AU MOYEN AGE	Gisserot	3 €
LOUP ET LE MYSTERE DU CHATEAU FORT	Gisserot	3 €
DECOUVRIR LES GROTTES	Gisserot	3 €
CROLOULOU visite la grotte	Gisserot	3 €
NOUNE en français	MSM	4.5 €
NUUN en espagnol	MSM	4.5 €
QUIZZ Histoire de France	MSM	9 €
QUIZZ Préhistoire	MSM	9 €
BRUNIQUEL le village, les châteaux		6€
CUISINER LES LEGUMES OUBLIES	Gisserot	5 €
R O Les légumes oubliés	Gisserot	2.5 €
DICTIONNAIRE DU MOYEN AGE	Gisserot	12 €
LES ARBRES ET PLANTES DE France	Gisserot	9.9 €
LES ESPIONS AU MOYEN AGE	Gisserot	5 €
LES JARDINS AU MOYEN AGE	Gisserot	5 €
LES METIERS AU MOYEN AGE	Gisserot	5 €
LES PLANTES ET REMEDES DE GRD MERE	Gisserot	3 €
LES RECETTES AU MOYEN AGE	Gisserot	5 €
LES STYLES DE L'ARCHITECTURE	Gisserot	5 €
LES TEMPLIERS EN FRANCE	Gisserot	3 €
LOS CAMINOS DE COMPOSTELA	MSM	5.5 €
SE SOIGNER PAR LES HUILES ESSENTIELLES	Gisserot	8 €
CROIX OCCITANE SUSPENSION	APA Poux	5 €
DE PORCELAINE	APA Poux	3 €
DECAPSULEUR		4 €
DESSOUS DE VERRE LIEGE		1 €
MAGNET	MSM	3 €
MEDAILLE		2 €
MUG		3 €
PORTE CLEFS LED ROUGE		4 €
PORTE CLEFS METRE BLEU		4 €
PORTE CLEFS RECTANGLE CHATEAUX	APA Poux	4.5 €
SAC COTON		5 €
STYLOS	1 2 3 Pens	2.5 €
DVD NEANDERTAL		15 €
DVD VIEUX FUSIL		15 €

Approuvé à l'unanimité des voix présentes et représentées.

#### **OBJET : REFECTION TOTALE DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE ET DU LOGEMENT DE ST MAFFRE**

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal des problèmes d'infiltrations de la toiture de l'école maternelle et du logement de St Maffre rencontrés et qui pourraient entraîner l'insécurité des usagers. Des travaux de réfection doivent être effectués afin d'y remédier. Ainsi, des devis ont donc été établis auprès de diverses entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés : **VALIDENT**, le devis établi par l'entreprise BATIPRO82 d'une valeur totale de 41 585.94€ TTC

#### **Questions diverses :**

- Éclairage au Bugarel
- Première approche pour les prochains travaux de voirie
- Lavoir : fragilité de l'arche
- Problème du pluvial sur le parking de la salle des fêtes